

Dialogue social ?!!

Lors de cette rentrée, les médias ont mentionné une esquisse de changement de ton de notre ministre, qui jouerait l'apaisement après les fortes mobilisations contre la réforme du bac de juin dernier.

Si nous, enseignants, n'avions pas beaucoup d'illusions, l'épreuve des faits, un mois après la reprise, le confirme de manière éclatante...

Le 6 septembre, publication du décret qui impose une formation pendant les vacances. Le projet de décret présenté au Comité technique ministériel du 12 juin 2019 avait pourtant été rejeté à l'unanimité. L'ensemble des organisations syndicales représentatives avaient ainsi signifié au ministre que le fait de rémunérer de telles formations ne rend pas acceptable leur caractère obligatoire. Non seulement le ministre s'assoit sur l'avis du CT mais il ignore les débats parlementaires. En effet, le 13 juin 2019, la commission mixte paritaire (CMP) des assemblées n'avait pas retenu cet article. Une fois de plus, ce gouvernement confirme son profond mépris pour toute forme de contradiction démocratique.

Le suicide de notre collègue directrice d'école, Christine Renon, n'a pas non plus, malheureusement, été l'occasion pour notre ministre de se montrer à l'écoute de la souffrance au travail de certains de nos collègues et de remettre en cause les techniques managériales qui ont de plus en plus cours à l'EN. Si un « observatoire des conditions de travail des directeurs d'école » est annoncé, c'est pour mieux remettre sur le tapis la question du statut de supérieur hiérarchique du directeur d'école et les EPEP : Etablissements publics du premier degré, c'est-à-dire une grosse structure qui regroupe plusieurs écoles avec à sa tête un chef d'établissement. Alors que les enseignants et parents se sont fortement mobilisés et lui ont imposé de les retirer de sa loi l'an passé !

La mise en place des premières épreuves de contrôle continu pour le nouveau bac (E3C) en est une autre illustration : alors que fin août, on nous annonçait quelques inflexions et que le SNES demande de sursoir à ces épreuves, le calendrier est déjà présenté en conseil pédagogique dans les établissements (et on s'éloigne de plus en plus d'une épreuve identique pour tous même au sein d'un même lycée !) alors qu'il ne sera présenté aux organisations syndicales que le 10 octobre...

Et le problème de la suppression des CAPA, même s'il s'agit là de toute la fonction publique, va dans le même sens : pour le projet de décret "lignes directrices de gestion/CAP", les points soulevés dans le compte rendu du groupe de travail intersyndical n'ont pas été pris en compte. Pire, le rôle du conseiller syndical défini à l'article 29 du décret est encore réduit puisque l'écriture initiale sur l'accompagnement en amont est supprimée, il n'aurait plus que la possibilité d'accompagner les collègues dans les procédures de recours !

Une phrase de la secrétaire générale de l'académie de Dijon, lors d'une récente rencontre avec la FSU, résume bien la notion de dialogue social selon nos dirigeants : « **dialogue social ne signifie pas aller dans votre sens** »...

Nous l'avions déjà compris mais il est encore plus que jamais nécessaire de le rappeler, notamment avant les « discussions » sur la réforme des retraites à venir, seule une mobilisation forte et la plus large possible sera en mesure de faire reculer ce gouvernement sur ses projets de régression sociale. A nous de la construire tous ensemble dans les mois qui viennent !

Olivier Provost



STAGE ACADEMIQUE TZR à DIJON

Jeudi 21 novembre 2019

Inscription avant le 21 octobre, voir sur le site dijon.snes.edu

ou sur la page Facebook [SNES-FSU 89](https://www.facebook.com/SNES-FSU89)

STAGES syndicaux 89

○ **Retraites (stage FSU)**

Au mois de janvier 2020, à Auxerre, date à fixer.

○ **Questions juridiques et responsabilités (à l'initiative du SNEP)**

13 janvier 2020, Paron

Congrès Départemental FSU

28 novembre 2019 à Auxerre

Sommaire :

Page 1 : Edito

Page 2 : CDEN et problèmes dans l'Auxerrois

Page 3 : La rentrée dans l'Yonne

Page 4 : Défendre les retraites

Pour nous contacter :



Adresse postale :

SNES-FSU 89,
58 rue du 89ème RI
89 100 SENS

Courriel :

snes89@dijon.snes.edu

Téléphone :

06 52 82 17 54



Facebook :

SNES-FSU 89

Conseil départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) du 16 septembre 2019

Le CDEN de rentrée présidé par le Conseil Départemental s'est tenu en présence du Préfet de l'Yonne. Nous l'avons interpellé pour lui demander d'ordonner au Département d'engager des travaux au collège Bienvenu-Martin. Il a répondu qu'il n'avait pas la volonté d'imposer au Département de faire des travaux, reniant ainsi ses propos prononcés le 6 mars 2018 : « *Bienvenu-Martin ne fermera pas et je tiens à ce que cette décision soit définitive* »... **On s'achemine malheureusement vers une fermeture du dernier établissement de REP de l'Auxerrois**, les élèves ayant déjà été répartis sur les autres établissements, la cantine ayant récemment brûlé et le Conseil Départemental ayant demandé la fermeture au Préfet. Aurait-il le courage de refuser ?

A ce sujet, les représentants de la FSU 89 se sont heurtés à un mur d'incompréhension lorsqu'ils ont fait part des difficultés à Denfert, P. Bert, A. Camus et Saint-Georges-sur-Baulche, qui comptent désormais tous plus de 630 élèves ! Le Président Gendraud a semblé encore une fois déconnecté de la réalité du terrain, en parlant de bonnes conditions d'accueil dans l'Auxerrois.

A propos des **dotations de fonctionnement des établissements**, le Département maintient son enveloppe à la hauteur de celle de l'an dernier, mais elle était **déjà en baisse**... Nous avons interpellé les membres du Conseil Départemental sur leur **politique de remplacement des agents des collèges**, qui est pour eux « maîtrisée ». Grâce au retour des établissements, nous avons prouvé que c'était faux, car il manque des agents à Joigny, Auxerre (A. Camus), Noyers, Tonnerre. Il faut un arrêt d'au minimum un mois pour que le Département cherche des remplaçants. C'est donc plutôt l'enveloppe dédiée aux remplacements que le Département maîtrise...et ses agents qu'il méprise !

Renaud Meslin

Redéploiement des élèves et des équipes du collège Bienvenu-Martin sur l'Auxerrois

Collèges Albert Camus / Denfert Rochereau / Paul Bert / Jean Bertin

- Un climat scolaire beaucoup plus tendu à cause de l'augmentation du nombre d'élèves dans les établissements.
- Des élèves qui ont perdu leurs repères.
- Une gestion de la Vie scolaire plus difficile (nombre d'AED sous-estimé).
- Difficultés de stationnement et de circulation aux abords de ces collèges compte tenu de l'augmentation de la fréquentation.

« Notre collectivité se fait un devoir d'offrir aux élèves de l'Yonne comme à la communauté éducative les meilleures conditions d'accueil et d'étude. »

Mensonge relevé dans l'édito du magazine départemental « Au fil de l'Yonne », sept. 2019

Un gymnase toujours en attente pour le collège A. Camus, même si le dossier semble avancer (enfin !).

Collège Paul Bert : certaines salles trop petites, car pensées pour travailler en REP avec des effectifs réduits...

Aucun des élus des collectivités ne daigne siéger aux CA du collège A. Camus depuis plus d'un an ! C'est comme cela que le Département prétend se soucier des conditions de rentrée provoquées par sa politique délétère ?!

- Salles des personnels et de travail désormais trop exiguës pour accueillir les équipes, donc bruyantes aux récréations.
- 5 à 6 postes informatiques seulement pour 50 à 70 personnels (enseignants, AESH...)
- des emplois du temps compliqués du fait de l'occupation des salles : nous avons des échos d'enseignants qui doivent faire cours dans plus de 10 salles différentes dans la même semaine !

- **Salles de restauration** dont la superficie est insuffisante par rapport au nombre de demi-pensionnaires qui a augmenté.
- Nécessité de perturber les emplois du temps pour que le temps de passage reste viable.

Absence d'anticipation :

- Nombre de manuels insuffisant pour les élèves.
- Clés de salles en nombre insuffisant pour les personnels.

La rentrée dans l'Yonne

Les travaux dans les collèges

La FSU a pleinement investi la commission « travaux » qui avait lieu avant le CDEN, et a questionné le responsable des bâtiments du Département sur les travaux et les problèmes matériels dans les collèges.

Le Département a acté l'abandon de travaux (hors mise aux normes et travaux liés à la sécurité) des collèges d'Ancy-le-Franc, Brienon, Bléneau et Saint-Sauveur-en-Puisaye. Quand on sait que c'est cette stratégie qui a entraîné la chute d'une fenêtre à Bienvenu-Martin et la fermeture de ce collège, il y a de quoi être inquiets pour ces quatre collèges, mais aussi pour leurs élèves et leurs personnels !

La loi ELAN imposant aux collectivités des économies d'énergie d'ici 2030, le Département va diligenter un audit énergétique dans ses collèges, dont on sait que beaucoup sont des « gouffres » en terme de chauffage. Mais il faudra être patient...puisque la réhabilitation du collège de Pont/Yonne, un des plus vétustes, ne s'achèvera qu'en 2024... Tout cela alors que plus de la moitié des collèges du Département attendent encore d'être désamiantés.

Il serait vraiment temps que le Département investisse massivement dans les collèges plutôt que de tenter de les fermer !

Renaud Meslin

ECLAT, le nouvel ENT qui peine à se déployer

Suite à vos retours, nous avons interpellé le Département sur ECLAT-BFC, le nouvel environnement numérique de travail de notre région. Les responsables ont reconnu quelques dysfonctionnements, liés selon eux à un déploiement progressif, et nous ont assuré que ces problèmes devraient être résolus au cours de l'année scolaire. La FSU a obtenu d'être associée au bilan sur ce nouvel environnement numérique de travail.

Pannes informatiques : il va falloir patienter

Les élus du SNES-FSU ont depuis plusieurs années demandé au Département d'embaucher du personnel chargé de l'informatique dans les collèges. Après 3 ans de réflexion, le C.D. a débloqué un demi-poste d'informaticien !

Mais ne vous réjouissez pas, les délais d'intervention seront toujours aussi longs cette année. En effet, depuis plusieurs années, ces agents, accaparés par les fameuses « tablettes » (dont beaucoup sont reléguées au placard), ont pris un retard qui doit être rattrapé.

Dans de nombreux établissements, il y a eu l'an passé des problèmes d'accès aux serveurs informatiques. Lorsque c'est le cas, il faut aller voir le ou la gestionnaire qui utilise la plateforme dédiée. Seules de nombreuses remontées feront comprendre au Département que son service informatique est encore sous-dimensionné...

Renaud Meslin

Oui, les AESH ont aussi des droits !

Les collègues AESH sont de plus en plus nombreux dans nos établissements et heureusement car à l'époque de l'inclusion scolaire leur présence est une nécessité. Depuis la création de cette fonction en lieu et place des AVS, le SNES (et le SNUIPP dans le 1^{er} degré) se bat au niveau départemental et national pour que leurs droits soient reconnus et que l'on avance vers un vrai statut intégré à la Fonction publique. La possibilité d'obtenir un CDI, le respect de la compensation de la hausse de la CSG sont des exemples de ces combats. Nous avons régulièrement accompagné des collègues que l'administration avait crus corvéables à merci ou qu'elle n'avait pas défendus face aux agissements de certaines familles ou de certains chefs d'établissement.

En juin, **une nouvelle circulaire (N° 2019-090) a été publiée pour proposer un nouveau cadre de gestion**. Elle comporte de nombreux points négatifs comme une mutualisation au sein des nouveaux PIAL qui entraîne une gestion comptable absurde. De nombreux élèves se retrouvent avec plusieurs AESH (parfois jusqu'à 4) ce qui est contraire à leur besoin de stabilité. Des AESH se voient imposer des changements d'enfants dont ils ou elles assuraient l'accompagnement avec efficacité depuis de nombreuses années. Les déplacements entre plusieurs établissements augmentent sans que les collègues se voient avertis de leurs droits à obtenir des remboursements de frais lorsqu'il y a changement de communes (NOUS AVERTIR SI C'EST VOTRE CAS).

Mais ces conséquences ont été honteusement accrues par le non respect de la circulaire quant au temps de travail. En effet, celle-ci impose à tous les départements un contrat à 41 semaines dont seulement 36 devant élèves, les 5 autres ne pouvant que correspondre au temps de travail connexe (préparation, réunion, formation). Il est clairement écrit que **le temps devant élèves ne peut être lissé sur les 41 semaines, c'est à dire ne peut être augmenté sans augmenter la quotité horaire et donc la rémunération**. Pourtant la DSDEN de l'Yonne a envoyé à tous les chefs d'établissement l'ordre d'accroître le temps devant élève en inventant une part modulable. A l'heure où ces lignes sont écrites, le rectorat a reconnu en audience que cette part modulable ne respectait pas la circulaire et nous espérons que très rapidement cela sera confirmé aux collègues AESH.

Nous continuerons à agir contre les conséquences néfastes des PIAL, **pour l'obtention d'un vrai statut et d'une juste rémunération pour les AESH** ainsi que pour la transformation des frais de déplacement en indemnité, c'est à dire valable y compris pour les déplacements au sein d'une même commune.

Olivier Thiébaud

Défendre notre système de retraite protecteur et solidaire

L'annonce d'un prétendu acte II du quinquennat n'a trompé personne, le gouvernement poursuit sa politique néolibérale avec le dossier crucial des retraites. Déjà, des mobilisations importantes dans différents secteurs - les pompiers, la RATP, les finances publiques, les professions libérales (notamment les avocats) – dénoncent la fin programmée de leur régime de retraite.

Bien que le gouvernement insiste sur la notion d'un âge pivot préconisé par le rapport Delevoye 2019 ou sur l'hypothèse d'une augmentation de la durée de cotisation, le vrai débat devrait porter sur l'enjeu de société que constitue la remise en cause de notre système de retraite reposant sur un principe de solidarité intergénérationnelle. Le projet du gouvernement contribuera à effriter un peu plus notre modèle social protecteur, issu de l'héritage de 1945 et des conquêtes sociales successives..., et conduira de manière inéluctable à une dégradation des conditions de vie. De l'avis de tous les spécialistes, nous, fonctionnaires, serions les plus pénalisés par cette réforme.

Pour se convaincre de la nocivité de celle-ci, il faut regarder la réalité qui se dissimule derrière les maîtres-mots de la rhétorique du gouvernement - « simplification des calculs », « alignement des régimes », « réduction des inégalités ». La règle d'or de la réforme consiste à empêcher toute augmentation des prélèvements sociaux (moins de 14 % du PIB). Mais, si l'enveloppe globale des cotisations stagne et que la proportion de retraités dans la population augmente, alors le niveau des pensions ne pourra que diminuer. Pour respecter cet impératif financier, la réforme propose un système par points, qui risque de délégitimer de fait l'idée même de cotisation sociale.

Dans le système actuel, la pension de retraite est calculée en fonction d'un pourcentage du salaire en activité - le taux de remplacement. Pour « partir » à taux plein, il faut réunir deux conditions : avoir au moins 62 ans et avoir cotisé 43 annuités. Ce taux plein correspond aujourd'hui à un pourcentage compris entre 50 et 75% du salaire (public et privé confondus), selon que l'on a ou non cotisé à un régime complémentaire.

Dans le système par points, les actifs cumulent des points en travaillant, lesquels sont convertis en pension au moment de la retraite. Outre que les femmes seront les plus lésées en cas de congé parental (mais aussi parce que les trimestres pour les périodes de maternité devraient disparaître), les projections réalisées par la FSU révèlent que le taux moyen de remplacement d'un enseignant (départ à taux plein) pourrait passer de 68% (code actuel des pensions) à 45% (projet de retraite par points). Il faut ajouter que le taux de remplacement ne serait plus établi à partir du traitement des 6 derniers mois pour les fonctionnaires (ou des 25 meilleures années dans le privé), mais sur la totalité de la vie active.

Par ailleurs, **contrairement au système actuel** où le taux de remplacement suit l'évolution des prix et des salaires, **dans le système par points**, la valeur du point pourra stagner, le rapport Delevoye indiquant même que la valeur relative du point pourrait diminuer dans le cas où les prix augmenteraient plus vite que le montant du point.

D'une **répartition collective** (principe qui a permis d'assurer la solidité de notre système) à une **capitalisation individuelle**, la logique néolibérale du projet gouvernemental est évidente. Alors que le **système par répartition** repose sur une logique de solidarité intergénérationnelle, le **système par points** risque d'obliger les individus à se tourner vers des systèmes complémentaires privés. Cette réforme des retraites risque d'entériner de manière définitive une logique purement comptable. En effet, la loi ne sera plus nécessaire pour réformer ; il suffira de faire varier le montant du point selon des critères basés sur le *leitmotiv* de la réduction des dépenses publiques et par l'invocation de la nécessité de croissance économique et de production de richesses, lesquelles ne profitent qu'à une minorité. Sur ce point, on peut relever que plus de 2/3 des bénéfices des entreprises du CAC 40 en 2018 ont été versés aux actionnaires, sachant que le volume de ces dividendes a augmenté de 12,8% par rapport à 2017.

Pour financer les retraites, des alternatives à cette réforme, qui entend unifier les régimes vers le bas, sont possibles afin de sortir du non-choix entre « **travailler vieux** » ou « **partir pauvres** ». La FSU porte des propositions concrètes : réformer l'assiette des cotisations patronales en modulant le taux de cotisation en fonction de la politique d'emploi des entreprises et du rapport entre les salaires et la valeur ajoutée ; taxer les produits financiers ; supprimer les exonérations de cotisations patronales qui ne créent pas d'emploi et tirent les salaires vers le bas...

Bref, il faut retenir que cette réforme programme la diminution du niveau des pensions du système public de retraite. Face à ces menaces, il faut construire une contre-offensive sociale et faire reculer cette politique gouvernementale reposant sur des logiques libérale, financière et individualiste, ce qui aura pour conséquence de favoriser l'adhésion personnelle à des systèmes par capitalisation. Deux niveaux d'engagement sont nécessaires : le premier pour nos droits en tant qu'agents de la Fonction Publique, le second dans une perspective interprofessionnelle pour la défense globale d'un système solidaire et pour une meilleure répartition des richesses. De l'articulation de ces deux niveaux dépend **l'émergence d'un mouvement social large et puissant**, seul capable de créer le rapport de forces suffisant pour conduire à l'abandon de ce projet aux conséquences désastreuses, celle notamment de soumettre notre système de retraite protecteur à des variables financières.

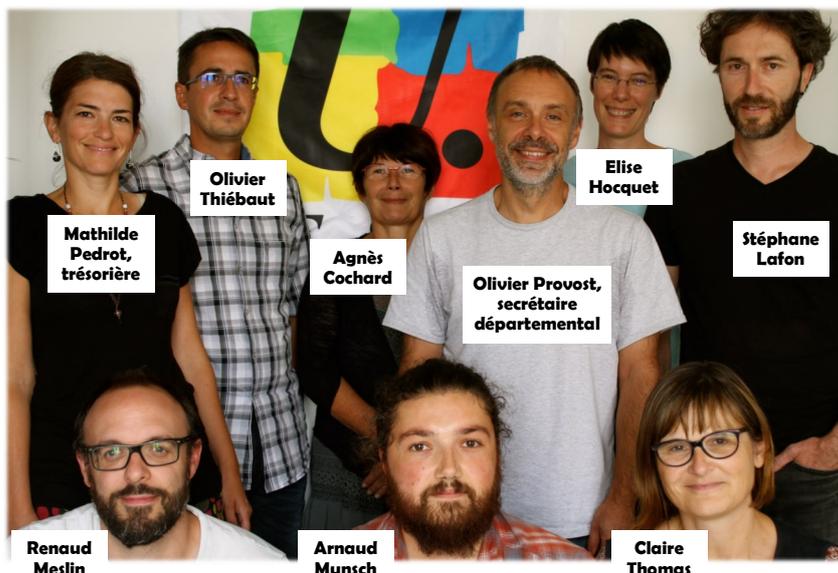
Stéphane Lafon

RAPPEL : La FSU organise un stage « retraites » en janvier 2020. Pensez-y !

Les représentant.es élu.es du SNES-FSU 89

L'équipe du **SNES-FSU 89** est là pour vous **écouter**, vous **informer**, vous **défendre**.

Confortée lors des dernières élections professionnelles comme le syndicat majoritaire du second degré, ses représentants siègent dans les instances départementales (CDEN, comité technique, CHSCT) et académiques (Commissions paritaires), ce qui permet de vous informer et de vous défendre collectivement et individuellement.



QUI FAIT QUOI AU SNES-FSU 89 ?

Elus syndicaux, nous siégeons dans différentes instances.

- Olivier Provost (secrétaire départemental, CTSD, CAEN)
- Olivier Thiébaud (CAPA Agrégés, CHSCTD, CAEN)
- Mathilde Pedrot (co-secrétaire départementale, CTSD, CDEN)
- Arnaud Munsch (CAPA certifiés, CDEN)
- Renaud Meslin (CTSD, CDEN)
- Stéphane Lafon (CTSD)
- Agnès Cochard (CHSCTD, CDEN)
- Claire Thomas (Présidente du CHSCTD, commission de réforme)
- Elise Hocquet (CHSCTD)

Depuis le début de l'année, de nombreuses **heures d'informations syndicales** se sont tenues dans le département à l'initiative du SNES-FSU, dans les collèges de Pont, Paron, Noyers, Tonnerre, de Puisaye, dans les lycées de Sens et à Fourier

Vous aussi, n'hésitez pas à en organiser si vous le souhaitez !

Une **heure d'information** syndicale est ouverte à tous (décret 82-447 du 28 mai 1982). Elle sert à vous informer, vous écouter, trouver des solutions ensemble.

Nous pouvons vous aider à les organiser. **N'hésitez pas à le demander au S2, par mail ou par la page Facebook (SNES-FSU 89)!**



Que faisons-nous d'autre ?

- Nous **communiquons** en septembre à chaque collège par leur S1 les projets de dotations (en baisse cette année encore) du Conseil départemental.
- Nous faisons de même pour **les projets de DHG** et les suppressions de postes en janvier et février. **C'est grâce à vos réponses que nous pouvons intervenir !**
- Nous vous informons sur vos droits (TZR, contractuels...) et lors des mutations, des rendez-vous de carrière ou des avancements d'échelon.

Ce que vous pouvez faire pour vous, pour votre métier :

Vous syndiquer au SNES-FSU !

- ⇒ C'est l'assurance de **recevoir des informations** locales, départementales, nationales du SNES et de la FSU.
- ⇒ C'est **peser dans les décisions qui concernent l'éducation**. C'est permettre au syndicat, qui ne vit que par les cotisations de ses adhérents, de faire vivre vos idées et de vous protéger.
- ⇒ **Ce n'est pas cher** : pour un certifié à l'échelon 6, c'est 60 € par an une fois ôté le crédit d'impôts (66 % de la cotisation) ... soit quand même 5000 fois moins cher que de changer la moquette à l'Élysée !

**ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ**



**Cette année,
j'adhère !**

**Bulletin
d'adhésion
au dos**

